

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- membres présents : 16  
- suffrages exprimés : 15  
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2018/217**

L'an deux mille dix-huit et le 30 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents :** Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS  
**Absents excusés :** Nathalie SALCUNI, Alain DUCASSE, Alain, PIASER et François DABEZIES

**Objet :** Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Artiguemy pour le financement de travaux de mise en accessibilité du cimetière

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Artiguemy sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 501 € à la CCPL pour l'opération : Mise en accessibilité du cimetière.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de mise en accessibilité du cimetière	12 836.95	Subventions	9 713.60
		Fonds de concours CCPL	1 501.00
		Autofinancement commune	1 622.35
<b>Total</b>	<b>12 836.95</b>	<b>Total</b>	<b>12 836.95</b>

Monsieur Bruno FOURCADE ne participe pas au vote.

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 501 € à la commune d'Artiguemy pour le financement de l'opération de travaux de mise en accessibilité du cimetière.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 07 DEC. 2018

